



Téo LELOUCH

LES IMMOBILISATIONS

I – Principes

Selon le CG (article 211-1), immobilisation = actif => « élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ».

- ⇒ Immobilisation = biens contrôlés par l'entreprise destinés à servir de façon durable à son activité → ne se consomment pas au premier usage et ne sont pas destinés à être revendues ou transformées.

⚠ Immobilisations louées ou financées grâce au crédit-bail → pas au bilan de l'entreprise locataire => seules les immobilisations PROPRIETE DE L'ENTREPRISE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE figurent au bilan.

A) Distinction entre charges et immobilisations

1) Principes

Les dépenses à immobiliser sont :

- Celles qui ont pour contrepartie l'acquisition d'éléments destinés à servir de façon durable à l'activité de l'entreprise ;
- Celles qui entraînent une augmentation de la valeur d'un élément d'actif immobilisé ;
- Celles qui prolongent de manière notable la durée probable d'utilisation d'un élément d'actif immobilisé.

REMARQUE : les travaux d'entretien et de réparation qui aboutissent au remplacement d'un composant doivent être immobilisés.

2) Conséquences de la distinction

- Coût d'acquisition d'une immobilisation => augmentation de la valeur de l'actif => ne constitue pas une charge déductible du résultat comptable.
- Perte de valeur d'une immobilisation => faite sous forme d'amortissement ou sous forme de dépréciation ;
- Cession d'immobilisation => constatation d'un produit exceptionnel (775 : « produits de cession d'éléments d'actif »).

3) Biens de faible valeur unitaire

PCG → on peut comptabiliser en charge des « éléments d'actifs non significatifs » (mais pas de limites chiffrée).

- ⇒ On utilise la règle fiscale => on comptabilise en charges les acquisitions de biens durables de valeur unitaire **inférieure ou égale** à 500€ HT.

Ils sont comptabilisés dans le compte 6063 : « Fournitures d'entretien et de petit équipement ».

4) Les réparations d'immobilisations

Selon le PCG (article 321-14) :

- « les dépenses courantes d'entretien et de maintenance sont comptabilisées en charges » ;
- « les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle doivent être comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé ».

- ⇒ On distingue :

⇒ Les dépenses courantes d'entretien et de maintenance → Charges ;



Téo LELOUCH

- ⇒ Les coûts significatifs de remplacement d'un élément d'une immobilisation → Immobilisation (en tant que nouveau composant en remplacement d'un ancien, identifié ou non) ;
- ⇒ Les programmes de gros entretien prévisible dès la mise en service de l'immobilisation → Immobilisation (en tant que composants séparés).

B) Les catégories d'immobilisations

1) Les immobilisations incorporelles

On y trouve des éléments immatériels qui ont cependant une valeur vénale (logiciels, marques, droit au bail, fonds de commerce).

On y trouve également des éléments qui ont été auparavant comptabilisés en charges mais qu'on a mis à l'actif pour être étalés sur plusieurs exercices : frais d'établissement, frais de développement.

2) Les immobilisations corporelles

- **Cas général**

Immobilisation corporelle : actif physique détenus pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà d'un exercice comptable.

→ Tous les biens matériels durables nécessaires à l'activité de l'entreprise.

- Les immobilisations divisées en composants

Première catégorie → durée d'utilisation et de mode d'amortissement différents. On distingue :

- La structure, élément prime de l'immobilisation ;
- Les composants destinés à être remplacés pendant la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

Seconde catégorie → dépenses d'entretien (gros entretien, grandes révisions).

- Soit en tant que composant, inscrit à l'actif immobilisé ;
- Soit comptabilisée comme provision : provision pour gros entretien ou grandes révisions.

II – Fiches du livre (chapitre 23, 24, 31, 33)

A) Les concepts de base des IFRS

Actif : ressource contrôlée par l'entreprise provenant d'événements passés et dont on attend des avantages économiques futurs pour l'entreprise.

2 caractéristiques :

- Les avantages économiques futurs issus de l'utilisation de l'actif ;
- Le contrôle de l'actif.

Produit : augmentation des bénéfices économiques pendant la période comptable découlant d'accroissement d'actifs ou de diminution des dettes qui débouche sur une augmentation de capitaux propres autres que celles issues des apports de capitalistes.



Téo LELOUCH

Charge : diminution des avantages économiques touchant aussi bien des diminutions dues à des événements ordinaires qu'extraordinaires.

$$\text{Résultat} = \text{Produits} - \text{Charges}$$

Principes présents mais qui commencent à être abandonnés :

- Le principe de réalisation d'une vente : accroissement éventuel des actifs devient un produit => la réalisation de la vente n'est plus une condition nécessaire ;
- Le principe de prudence : alors que les pertes potentielles étaient comptabilisées, il est désormais possible de comptabiliser les gains potentiels.

Innovations comptables :

- Produits peuvent être évalués à leur juste valeur ;
- Variations de stocks ne peuvent plus être des produits.

B) Les principes d'évaluation des IFRS relatifs aux immobilisations corporelles – IAS16

Evaluation d'une immobilisation corporelle → se fait selon 2 occasions distinctes :

- Au moment de l'entrée au bilan de l'immobilisation = reconnaissance initiale ;
- Au moment de l'établissement de bilan ultérieurs.

Immobilisations exclues du champ d'application de l'IAS16 car normes spécifiques :

- Les actifs non courants en vue de leur vente ou abandonnés (IFRS5) ;
- Les droits miniers ou réserves (IFRS6) ;
- Les immeubles de placement (IAS40) ;
- Les actifs biologiques (IAS41).

1) L'évaluation initiale

Elle s'effectue au coût d'achat de l'immobilisation + coûts directs liés à sa mise en état d'utilisation (frais accessoires, frais de transport, frais de démarrage, frais d'acquisition).

!/ L'ALLOCATION DES COÛTS FIXES N'EST PAS AUTORISÉE.

2) L'évaluation extérieure

Elle s'effectue selon 2 traitements :

- De référence → 2 altérations : amortissement systématique sur sa durée d'utilisation + perte de dépréciation.
 - ⇒ On calcule une valeur de marché (observable si un marché liquide existe) et une valeur actuarielle (ou valeur d'usage) → on compare donc les 3 valeurs : VD, VM, VA.
- Alternatif autorisé → on substitue au coût historique une juste valeur (valeur de marché ou coût de remplacement).

C) Conception et évaluation de l'actif

	Avant 2005	Après 2005
Définition d'un actif	Élément du patrimoine	Élément du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'E => contrôle de l'E + attentes d'avantages économiques.
Enregistrement à l'entrée	En bloc	En composants



Téo LELOUCH

<p>Evaluation à l'entrée d'actif acquis à titre onéreux</p>	<p><u>Obligatoirement inclus :</u> Coût d'acquisition =</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prix d'achat (+ taxes non récup – remises commerciales) ; ➤ Frais accessoires d'achat (transport, installation). <p><u>Exclus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Actualisation des règlements à crédit ; ➤ Coûts non directement liés ; ➤ Intérêts des capitaux empruntés ; ➤ Dépenses de gros entretien ; ➤ Frais de démarrage ; ➤ Coût de démantèlement. 	<p><u>Obligatoirement inclus :</u> Coût d'acquisition =</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prix d'achat (+ taxe non récup – escomptes de règlement et remise commerciales) ; ➤ Coûts directement attribuables (frais de réparation, livraison, transport, installation, test de bon fonctionnement, honoraires) ; ➤ Coût de démantèlement. <p><u>Inclus sur option :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coûts d'emprunt pour le financement (emprunt de même durée que la durée d'acquisition) ; ➤ Frais d'acquisition ; ➤ Dépenses de gros entretien. <p><u>Exclus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Actualisation des règlements à crédit ; ➤ Coûts non directement liés ; ➤ Eléments de dépenses ultérieures.
<p>Evaluation à l'entrée d'actif produit par l'entreprise</p>	<p><u>Obligatoirement inclus :</u> Coût de production =</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût d'acquisition des matières consommées ; ➤ Charges directes ; ➤ Fractions de charges indirectes de production. <p><u>Inclus sur option :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intérêts des capitaux empruntés. <p><u>Exclus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les frais de R&D ; ➤ Les frais d'administration. 	<p><u>Obligatoirement inclus :</u> Coût de production =</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût d'acquisition des matières consommées ; ➤ Charges directes ; ➤ Fractions de charges indirectes de production ; ➤ Coût de démantèlement. <p><u>Inclus sur option :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intérêts des capitaux empruntés (emprunt de même durée que la durée de production) ; <p><u>Exclus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coûts non directement liés.
<p>Amortissement</p>	<p>Fiscal admis + dépréciation en fonction de la valeur de marché.</p>	<p>Fiscal interdit + dépréciation en fonction de la valeur recouvrable.</p>
<p>Charges différées et charges à étaler</p>	<p>Admises.</p>	<p>Passage obligatoire en charges.</p>
<p>Frais de développement</p>	<p>Activation éventuelle.</p>	<p>Passage en charges préférentiel.</p>
<p>Frais de constitution et de premier établissement</p>	<p>Activation possible.</p>	<p>Passage en charges préférentiel.</p>



Téo LELOUCH

D) Les immobilisations corporelles

ACTIF :

- Identifiable (séparable des activités de l'entreprise/résulter d'un droit légal ou contractuel) ;
- Contrôlé par l'entreprise (l'essentiel des risques et avantages sont transférés à l'entreprise) ;
- Procureur d'avantages économiques futurs (générer flux de trésorerie pour l'entreprise) liés à son utilisat° ;

⇒ Bien comptabilisé à l'actif si les 3 conditions sont remplies => c'est une immobilisation corporelle.

Article 211-1 du PCG : immobilisation corporelle = « actif physique détenu soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entreprise attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours ».

1) Acquisition des immobilisations à titre onéreux

COUT D'ACQUISITION

= *Prix d'achat HT – Remises commerciales – Remises financières*
 + *Taxes non déductibles + Droits de douane + Frais indispensables de mise en route*
 + *Coût de démantèlement (+Coût d'emprunts lié à l'acquisition + Frais d'acquisition*
 + *Dépenses de gros entretien)*

	Avant 2005	Après 2005
Éléments devant figurer dans le coût d'acquisition	Prix d'acquisition HT Frais de transport HT Frais d'installation et de montage HT RRRO	Prix d'acquisition HT Frais de transport HT Frais d'installation et de montage HT RRO
Nouveaux éléments	Frais de démarrage et de fonctionnement Coûts de remise en état de sites, de démantèlement et d'enlèvement Escomptes de règlement Frais d'acquisition Coûts d'emprunts Dépenses de gros entretien	Frais de démarrage et de fonctionnement Coûts de remise en état de sites, de démantèlement et d'enlèvement Escomptes de règlement Frais d'acquisition Coûts d'emprunts Dépenses de gros entretien
Éléments ne devant pas figurer dans le coût d'acquisition	Coûts encourus lors de l'utilisation ou de redéploiement	Coûts encourus lors de l'utilisation ou du redéploiement : charges Éléments retenus par les normes IFRS

Depuis 2005 → pratique de **l'approche par composants** :

Des composants sont des éléments d'une immobilisation qui ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.

⇒ Un plan d'amortissement propre à chacun des éléments d'une immobilisation est retenu.

2 catégories de composants :

- Les éléments principaux d'immobilisations corporelles devant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers ;
- Les dépenses de gros entretien (grosses réparations, grandes révisions).



Téo LELOUCH

2) Production d'immobilisations par l'entreprise pour elle-même

Charges incluses dans le coût de production : coût de matières consommées, charges directes de production (main-d'œuvre, charges opérationnelles ou de structure directement liées à la réalisation du bien), fraction des charges indirectes de production.

Charges incluses facultativement dans le coût de production : charges financières (intérêts sur emprunts pour financement de l'immobilisation correspondant à la période de fabrication du bien).

Charges exclues du coût de production : frais d'administration générale, frais de R&D, amortissements dérogatoires.